

DÉLIBÉRATIONS

N° 2020/010/2.1

Feuille n° 11

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

**Communauté de Communes
du Terrassonnais en Périgord
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil vingt, le 25 février, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET.

Date de convocation : 18 février 2020

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	60
Présents	40
Votants :	43
Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Didier CLERJOUX, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie SALVETAT, Patricia FLAGEAT, Guy COUPLET, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jacques MIGNOT, Catherine LUSTRISSY, Roland MOULINIER, Charles SOL, Serge EYMARD, Laurent DELAGE, Claude SAUTIER, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Serge PEDENON, Jean-Claude GUARISE, Bernard DURAND, Jean-Michel LAGORCE, Régine ANGLARD, Jean BOUSQUET, Coralie DAUBISSE, Florence DEBAT-BOUYSSOU, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Jean-Pierre JACQUINET, Claudine LIARSOU, Sabine MALARD, Francis VALADE, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique BOUSQUET, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléants : Jean-Pierre COLIN représente Josiane LEVISKI, Sylviane GRANDCHAMP représente Gérard DEBET, Patrick DELAUGEAS représente Camille GERAUD.

EXCUSÉS

Titulaires : Dominique DURUY, Josiane LEVISKI, Gérard DEBET, Gérard MERCIER, Jean-Marie CHANQUOI, Jean-Michel LAGORSE, Nadine ÉLOI, Yves MOREAU, Daniel BOUTOT, Philippe VIEILLEFOSSE, Pierre AUGUSTE, Isabelle COMBESCOT, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Camille GERAUD, Laurent MONTEIL, Michel LAPOUGE, Bernard BEAUDRY, Pierre DELMON donne pouvoir à Jean BOUSQUET, Roger LAROUQUIE, Arlette VERDIER donne pouvoir à Isabelle DUPUY, Nicole RAVIDAT donne pouvoir à Jean-Luc BLANCHARD.

SECRÉTAIRE : Mme Annie DELAGE

**OBJET : PRESCRIPTION DE LA REVISION ALLEGEE N°1 DU PLAN LOCAL
D'URBANISME DE LA COMMUNE THENON**

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L153-31 à L153-35 et R. 153-12

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de THENON a été approuvé en mars 2011.

AR PREFECTURE

024-200041150-20200225-DE2020010-DE
Regu le 27/02/2020

Il définit une sectorisation détaillée de la zone N adaptée aux enjeux et projets existants lors de l'étude et au contexte législatif et réglementaire de l'époque.

Il apparait, aujourd'hui, des projets ponctuels qui ne s'inscrivent pas tous dans le cadre réglementaire du PLU et pour certains très difficilement dans le cadre du code de l'urbanisme.

L'objet de la révision envisagée est l'installation de deux roulottes en complément des capacités d'accueil existantes dans un gîte saisonnier au lieu-dit la Basse Mouthe.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **décide de prescrire** la révision n°1 du PLU de la commune de THENON suivant une procédure allégée,
- **Autorise** le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier
- **Fixe** les modalités de concertation suivantes :
 - mise à disposition des éléments d'étude en mairie de THENON et au siège de la Communauté de communes, tout au long de l'étude, accompagnés d'un registre afin que le public puisse formuler ses remarques
 - publication des informations sur le site internet de la commune et de la communauté de communes et d'une adresse mél de recueil des remarques et avis.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la communauté de communes et en mairie de THENON pendant un mois.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,

le 27/02/2020

Le Président,
Dominique BOUSQUET.



AR PREFECTURE

024-200041150-20200225-DE2020010-DE
Reçu le 27/02/2020